

Séance du Jeudi 14 mai 2020

Date de la convocation : 06 mai 2020
Nombre de conseillers en exercice : 25
Président de la séance : Monsieur Stéphane MIRAMBEAU
Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAGNON-VERDIER

Présents : 15

Stéphane MIRAMBEAU, Claude BERTIN, Florence ABIVEN, Françoise BISSERIER, Laurent BLANCQUART, Olivier CAUCHY, Jean-Pierre ELISABETH, Alexandre GUESNON, Eric MAGNON-VERDIER, Laurence MORELLE-LOSSON, Emmanuel OLIVIER, Yves PITETTE, Danielle PREISSER, Corinne RICAUD, Sylvie SEVIN-MONTEL.

Absents et représentés : 6

Annie ALLEGRE a donné pouvoir à Sylvie SEVIN-MONTEL,
Evelyne DUPOUY a donné pouvoir à Alexandre GUESNON,
Anny HUET a donné pouvoir à Claude BERTIN,
Marie-Noëlle LEMETTRE a donné pouvoir à Eric MAGNON-VERDIER,
Loïc NOURICHARD a donné pouvoir à Danielle PREISSER,
Mathieu SEVAL a donné pouvoir à Emmanuel OLIVIER.

Absents : 4

Thierry DUNEZ, Patricia JUBERT, Nicole PRADES, Christophe PYTEL.

La séance en visioconférence est ouverte à 12 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane MIRAMBEAU, Maire, qui a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 6 mai 2020.

DELIBERATION : MODALITE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1. FIXE les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin et de diffusion en direct comme suit :

Modalités d'identification des participants

- les membres du conseil municipal se connectent via l'outil et selon la procédure décrite par le mode opératoire qui leur a été transmis préalablement, il est demandé aux participants de s'identifier sur l'outil afin de fluidifier les échanges. Les participants peuvent soit se connecter en audioconférence, soit se connecter en visioconférence selon les possibilités techniques à leur disposition.
- l'identification des participants se fait à la voix lors de l'appel initial. De plus l'interface de l'outil d'audioconférence/visioconférence permet d'avoir, le nom des personnes connectées à la conférence.
- Toute personne prenant la parole en cours de la séance, que ce soit en qualité de président, de rapporteur ou d'intervenant lors d'un débat, commence son intervention en rappelant son identité.

Sont également autorisés à être présents dans la visioconférence les personnels nécessaires à la tenue de la séance et à la retransmission en direct des débats du conseil municipal.

Un agent du service informatique est disponible pour répondre à tout problème rencontré par un élu participant à distance au conseil municipal. Cependant, il est spécifié que cet agent ne pourra pas prendre la main sur les postes informatiques des conseillers municipaux, même à leur demande. Il pourra en revanche les guider pour leur permettre de régler la difficulté rencontrée.

Modalités d'enregistrement et de conservation des débats

L'outil d'audioconférence/visioconférence permet un enregistrement direct des débats. De plus, comme à l'habitude, les débats donnent lieu à la rédaction d'un procès-verbal.

Modalités de scrutin :

Les votes ont lieu au scrutin public par indication du vote soit par appel, soit par l'outil de tchat à disposition sur l'outil d'audio/visioconférence.

Modalités de diffusion en direct de la séance du conseil municipal :

Afin d'assurer le caractère public de la séance, celle-ci doit être retransmise en direct. Une diffusion est donc assurée en direct sur internet via la chaîne Youtube de la Ville.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2020

Le procès-verbal est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions (M. OLIVIER, M SEVAL).

PRESENTATION DU RELEVÉ DES DECISIONS

Le Maire présente le relevé des décisions et répond aux questions.

PRESENTATION DES NOTES D'INFORMATIONS RELATIVE A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Les notes d'information suivantes sont présentées aux élus :

1. Situation générale de la commune
 - Situation humaine et sanitaire communale depuis le 17 mars 2020
2. Plan de continuité d'activité des services de la commune
 - Présentation et bilan des mesures prises pour la protection du personnel communal depuis le 17 mars 2020
 - Présentation et bilan des mesures prises quant à l'organisation de travail du personnel communal et le fonctionnement des services communaux depuis le 17 mars 2020
3. Domaine social
 - Présentation et bilan des mesures prises par le CCAS pour accompagner la population depuis le 17 mars 2020
 - Présentation et bilan des mesures prises à destination des résidents de l'Orme à la Blonde ainsi que sur la situation humaine et sanitaire de l'établissement
 - Situation humaine et sanitaire des établissements médicaux et paramédicaux de la commune
 - Présentation et bilan de l'initiative municipale « Villepreux solidaire » avec les duos solidaires

4. Matériel de protection sanitaire et masques
 - Présentation et bilan des mesures de la municipalité pour acquérir du matériel de protection sanitaire, notamment des masques, pour le personnel communal, les professionnels exerçant au contact du public et de la population depuis le 17 mars 2020
 - Modalités de distribution du matériel sanitaire depuis le 17 mars 2020,
 - Présentation et bilan de l'initiative municipale « Villepreux solidaire » opération 11 000 masques
5. Domaine scolaire
 - Présentation et bilan des mesures prises à destination des enfants du personnel soignant et indispensable à la gestion de la crise sanitaire depuis le 17 mars 2020
 - Mesures prises et envisagées par la municipalité dans le cadre du retard de livraison du groupe scolaire des Hauts du Moulin
 - Modalités de mise en œuvre du déconfinement dans le cadre scolaire et périscolaire à compter du 11 mai 2020
6. Modalités générales de mise en œuvre du déconfinement de la commune à compter du 11 mai 2020
7. Impacts de la crise sanitaire et du confinement sur la commune
 - Impacts budgétaires et financiers pour la commune
 - Impacts de la crise et du confinement sur les acteurs associatifs et économiques de la commune
 - Point sur les différentes opérations de travaux en cours sur la commune

Toutes les notes sont annexées au présent compte-rendu.

Réponses sont apportées aux questions présentées par le groupe Villepreux d'abord, par le groupe d'opposition divers gauche et par Mme Sevin-Montel.

01	DELIBERATION : PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1. PREND acte du débat d'orientation budgétaire du budget ville pour l'année 2020,
2. APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

02	DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 abstentions (Mme LEMETTRE, M. MAGNON-VERDIER, M. OLIVIER, M. SEVAL),

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux modifications du tableau des effectifs à effet du 1^{er} juin 2020 telles que détaillées dans le rapport de présentation.
- APPROUVE le tableau des effectifs modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- CREE une commission spéciale temporaire de suivi de crise aux conditions décrites dans les articles suivants. Il est convenu que les dispositions de la présente délibération prévalent sur celles de l'article 23 du règlement intérieur du conseil municipal lorsqu'elles divergent. En revanche, toutes les autres dispositions de l'article 23 précité demeurent applicables.
- DIT que la commission spéciale temporaire de suivi de crise sera automatiquement dissoute à la fin de la période de l'état d'urgence sanitaire fixée à ce jour au 24 juillet 2020 mais pouvant être prolongée.

Article 1 - Il est créé une commission spéciale telle que prévue par les articles L. 2121-22 du code Général des Collectivités Territoriales et 23 du règlement intérieur du Conseil municipal de Villepreux dont l'objet est le suivi de la crise sanitaire et la mise en œuvre et le suivi du déconfinement.

Article 2 - La commission spéciale est composée de l'ensemble des membres du conseil municipal en exercice. La commission spéciale est convoquée par le maire, qui est le président de droit, ou par délégation par le vice-président, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. La convocation est adressée à chacun des membres au moins trois jours avant la réunion, sauf cas d'urgence. Une convocation prévoyant des réunions récurrentes pourra être envoyée aux membres de la commissions sans qu'il soit nécessaire de convoquer à nouveau chaque commission.

La commission spéciale instruit les affaires qui lui sont soumises et en particulier préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant son secteur d'activité.

La commission peut entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées ou des experts susceptibles d'apporter des éléments utiles et nécessaires à leur réflexion. Le directeur général des services de la mairie ou son représentant peut assister de plein droit aux séances des commissions permanentes et des commissions spéciales.

Les séances de la commission spéciale ne sont pas publiques. Elles n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent leur avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum soit exigé.

Elles peuvent se tenir par visio-conférence. Un compte rendu de chaque réunion est diffusé aux membres de la commission.

Article 3 - La commission spéciale prévue par l'article 1er se réunit de façon hebdomadaire pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire sauf si ses membres en décident autrement à la majorité absolue lors d'une réunion ou au moins la majorité des membres de la commissions sont présents. Le Maire, ou son représentant, informe, à chaque séance de la commission spéciale, ses membres sur la situation sanitaire communale et, sur l'ensemble des mesures prises ou envisagées par la municipalité dans le cadre de la gestion de crise et de la mise en œuvre et application de la stratégie de déconfinement communale.

Article 4 - Un rapport d'information sur l'activité, au service de la population, du CCAS, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, est présenté lors de la première séance de la commission spéciale.

Fin de la séance à 16h11.

NOTES D'INFORMATION RELATIVES A LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID19

01

SITUATION HUMAINE ET SANITAIRE COMMUNALE DEPUIS LE 17 MARS 2020

Le nombre de décès recensés sur la commune pour cette période reste modéré au regard de l'ampleur de la crise sanitaire nationale.

Depuis le 17 mars, les décès suivants ont été recensés :

- 2 décès à Villepreux dont 1 COVID-19
- 8 transcriptions de décès dont 2 COVID-19

A titre de comparaison, sur la même période en 2019, on décomptait :

- 1 décès à Villepreux
- 7 transcriptions de décès

Globalement, l'épidémie de Covid-19 a été assez peu présente au sein de la population de Villepreux avec un bon respect des règles de confinement souligné par les services de la Police nationale.

Toutefois, le foyer Camille Claudel a été particulièrement touché avec de nombreux cas diagnostiqués positifs parmi les résidents (près de 80% et 3 décès) et le personnel (près de 25%).

Concernant le personnel communal, ce point est vu dans la note d'information n°2.

02

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE DES SERVICES DE LA COMMUNE

PRESENTATION ET BILAN DES MESURES PRISES POUR LA PROTECTION DU PERSONNEL COMMUNAL DEPUIS LE 17 MARS 2020

Dès la semaine du 9 mars, des dispositions ont été prises afin de s'adapter à la situation, protéger les agents et mettre en œuvre les mesures nécessaires :

- organisation du 1er tour des municipales avec mise en place des gestes barrières, fourniture de gel hydroalcoolique, désinfectant, etc...
- organisation dès le vendredi 13 mars et durant le week-end du 14-15 mars du service minimum d'accueil pour les enfants des parents identifiés comme indispensables à la gestion de la crise sanitaire pour mise en service dès le lundi 16 mars au matin,
- mise en place d'une adresse mail dédiée covid-19@villepreux.fr dès le vendredi 13 mars.

Dès le lundi 16 mars 2020, toutes les dispositions ont été prises afin de permettre à un maximum d'agents de rester à son domicile et définir très rapidement le Plan de Continuité d'Activité :

- recensement exhaustif de la situation de chaque agent (agent avec fragilité de santé, agent devant garder leurs enfants, possibilité de télétravail, etc...),
- fermeture de l'accueil du public sur tous les sites dès le lundi 16 mars, à l'exception de l'école du Clos Crozatier (NB : fermeture y compris de l'hôtel de ville avec accueil uniquement sur RdV les mardis et jeudis matin),
- définition de l'activité à minima, afin de permettre à un maximum d'agents de rester chez soi afin de limiter les contacts et la propagation du virus,
- déploiement massif du télétravail en 3 jours pour tous les postes administratifs le permettant grâce à la mobilisation de PC portables qui étaient présents dans les écoles,

Le Plan de Continuité d'Activité a été diffusé à tous les agents, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal dès la 1ère semaine.

Une lettre numérique d'information a été mise en place durant la période et adressée régulièrement aux agents.

Concernant les équipements de protection sanitaire :

Du gel et des masques ont tout de suite été mis à disposition aux agents en contact direct avec le public.

L'achat de masques et de gel hydroalcoolique complémentaires est rapidement fait.

A noter : dans le cadre de l'opération solidaire 11000 masques pour Villepreux, des agents ayant des talents de couturières et de couturiers ont été mobilisés afin de confectionner des masques lavables pour les agents, en complément de ceux fabriqués par les volontaires pour les administrés.

Des visières sont également disponibles pour les agents les plus exposés.

(nb : sur ce point, le retour est assez mitigé car le port de masque + visière se révèle assez inconfortable pour une majorité d'agents).

La ville dispose des produits de protection sanitaire en quantité suffisante pour ses agents.

En parallèle des dispositions ont été prises pour un ménage renforcé et adapté sur les sites utilisés.

PRESENTATION ET BILAN DES MESURES PRISES QUANT A L'ORGANISATION DE TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES COMMUNAUX DEPUIS LE 17 MARS 2020

Plan de continuité d'activité : cf. Annexe 2.1

Bilan des mesures prises :

Cellule de gestion de crise :

- bonne continuité du pilotage de l'action municipale
- points quotidiens Maire/DGS
- 3 réunions hebdomadaires du Comité de direction les 2 premières semaines, puis 2 réunions hebdo,
- 1 réunion hebdomadaire des chefs de services à partir du 28 mars

Fonctionnement à la hauteur des attentes du Plan de Continuité d'Activité :

- télétravail et outils de travail à distance (VPN, Visio, etc...)
- continuité assurée telle que définie dans tous les secteurs à l'exception du cas particulier de la police municipale.

Il est à noter la bonne mobilisation des agents, y compris sur des missions qui ne relèvent habituellement pas de leur domaine de compétence (exemple : atelier de découpe de tissu à l'hôtel de ville).

Cas particulier de la police municipale :

Le service de la police municipale a été fermé du 25 mars au 28 avril.

En effet, plusieurs agents du service ont déclaré des symptômes du Covid-19 et 2 d'entre eux ont été testés positifs. Aucune situation n'a nécessité d'hospitalisation, par contre, la disparition de tous les symptômes a nécessité plusieurs semaines.

Un lien très régulier avec la police nationale a été assuré durant toute la période.

Bilan en quelques chiffres :

10 agents avec déclaration de symptômes Covid-19 signalée en RH ou suspicion,

7 agents en ASA pour garde d'enfants,

17 agents en ASA pour fragilité de santé,

71 agents en ASA car les missions ne pouvant pas être exercées.

26 agents en télétravail.

29 agents restés sur le lieu de travail en roulement comme :

- plusieurs agents de la restauration et à la Résidence de personnes âgées,
- certaines ATSEM et plusieurs animateurs pour accueillir les enfants des infirmières, pompiers... à l'école du Clos,
- des agents des sports pour assurer un entretien des infrastructures,
- des agents des services techniques pour assurer l'entretien et la propreté de la ville et de l'hôtel de ville ainsi que les astreintes.

03	DOMAINE SOCIAL
-----------	-----------------------

PRESENTATION ET BILAN DES MESURES PRISES PAR LE CCAS POUR ACCOMPAGNER LA POPULATION DEPUIS LE 17 MARS 2020

- colis alimentaires sur demande de l'assistante sociale,
- courrier fin mars à tous les seniors pour les informer des dispositions mises en œuvre,
- appel à destination des seniors trois fois par semaine,
- passage au domicile si pas de réponse téléphonique du senior contacté,
- octroi de masques pour les familles les plus fragiles,
- distribution de kits masques à tous les + de 65 ans.

Bilan :

6 colis alimentaires distribués.

10 masques fournis à une famille en difficulté sociale.

Pour 30 personnes seniors, un lien a pu être établi avec l'espace solidarite@villepreux.fr

PRESENTATION ET BILAN DES MESURES PRISES A DESTINATION DES RESIDENTS DE L'ORME A LA BLONDE AINSI QUE SUR LA SITUATION HUMAINE ET SANITAIRE DE L'ETABLISSEMENT

- arrêt des visites des familles sauf pour les démarches de première urgence → incitation à la démarche de la gazette familéo pour les familles.
- arrêt de la restauration au sein du restaurant → mise en place d'un portage au sein de chaque studio.
- permanence téléphonique prise en charge par l'auxiliaire de vie + lien en continue avec la téléassistance.
- visite de courtoisie les dimanches.
- nettoyage et désinfection quotidien des locaux.
- distribution de masques en papier et tissus.
- dépistage PCR réalisé par le Conseil Départemental le 19 Mai.

Bilan :

Mesures bien respectées. Pas de décès. Un cas de Covid suspecté : la résidente a été hospitalisée une semaine et est revenue au domicile.

SITUATION HUMAINE ET SANITAIRE DES ETABLISSEMENTS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX DE LA COMMUNE

Le foyer Camille Claudel a été particulièrement touché avec de nombreux cas diagnostiqués positifs parmi les résidents (près de 80% et 3 décès) et le personnel (près de 25%).

Le foyer du Prieuré n'a pas recensé de cas de Covid-19 durant la période.

PRESENTATION ET BILAN DE L'INITIATIVE MUNICIPALE « VILLEPREUX SOLIDAIRE » AVEC LES DUOS SOLIDAIRES

L'objectif de l'action était de mettre en relation les habitants souhaitant apporter leur aide et des personnes en difficulté, proche de chez eux, durant la période de confinement, ayant besoin d'une aide spécifique (courses, impressions d'attestations de dérogation...)

Déroulement de l'opération :

- 19-20 mars : communication via les supports municipaux (panneaux d'affichage administratif, panneaux électroniques, site Internet, réseaux sociaux, newsletter), indiquant aux habitants la possibilité de s'inscrire comme « aidant.e. » ou comme « personne aidée »
- 19 mars : envoi d'un courrier à l'ensemble des seniors répertoriés auprès des services municipaux afin de donner les détails de la réorganisation municipale, et les coordonnées des services communaux durant cette période de confinement et d'indiquer aux personnes âgées la possibilité de bénéficier de l'action « Villepreux solidaire », en tant que personne aidée.
- Mars-avril : mise en relation des inscrits, par proximité géographique

Bilan :

- **60 volontaires** inscrits comme habitants pouvant apporter leur aide.
- **15 personnes** ayant manifesté une demande d'aide : même si l'opération concernait tout type d'aide, ce sont uniquement des personnes âgées qui se sont manifestées, principalement pour des besoins de courses au supermarché ou en pharmacie.
- **15 binômes solidaires** ont donc pu être formés et ont permis, dans certains cas, la réalisation d'actions régulières (courses, principalement), et dans d'autres cas, une action unique, la personne n'ayant pas manifesté de nouveaux besoins suite à sa première demande.

04	MATERIEL DE PROTECTION SANITAIRE ET MASQUES
-----------	--

PRESENTATION ET BILAN DES MESURES DE LA MUNICIPALITE POUR ACQUERIR DU MATERIEL DE PROTECTION SANITAIRE, NOTAMMENT DES MASQUES, POUR LE PERSONNEL COMMUNAL, LES PROFESSIONNELS EXERÇANT AU CONTACT DU PUBLIC ET DE LA POPULATION DEPUIS LE 17 MARS 2020

Début mars, les services de la commune se sont mobilisés pour mettre à disposition du personnel les dispositifs de protection des personnes contre le virus COVID-19. Tout début mars, il était principalement question de gel hydroalcoolique et de respect des gestes barrières. Quelques masques étaient disponibles dans les services et ont été déployés auprès des agents en contact étroit avec le public.

Concernant les masques et la difficulté de très nombreux acteurs à s'en procurer, la Ville s'est saisie de cette question. Les premiers masques acquis l'ont été le 10 avril (ce qui les rends inéligibles au remboursement de 50% de leur montant par l'Etat, qui ne prends en compte que les achats à partir du 13 avril).

Voici le récapitulatif concernant les masques donnés ou acquis par la Ville pour la protection de son personnel et des professionnels en contact avec le public :

PRODUITS	FOURNISSEURS	QUANTITES	Coût TTC
Masques FFP1	Département	500 masques	0 €
Masques FFP1	Région	2000 masques	0 €
Masques « barrières »	Centrale d'achat de la Région	36 000 masques	30 240 €
Masques FFP1	Synchro diffusion	15 000 masques	16 200 €
Masques « barrières »	SQY	6000 masques	0 €
sus popeline 120 fils	Planète tissus	700mx1,50m	2 528,30 €
Tissus coton type CHU de Lille	SAGAERT	700 m x 1,54 m	3 528 €

Elastiques	SAGAERT	7 000 mètres	1 587,60 €
Fils pour couture	MyMercerie	80 bobines de 500m	840,57 €
Elastiques - réassort	STN TRESSAGE	1050 m	315,00 €
Masques tissus	Département	21000	0€
TOTAL			55 240 €

Outre ces acquisitions, les services de la Ville sont en cours d'acquisition de distributeurs fixes de solution/gel hydroalcoolique ainsi que de bouteilles de gel hydroalcoolique adaptées à leur utilisation sur les totems acquis.

La Ville dispose d'ores et déjà d'un stock important de solution hydroalcoolique qui permet notamment d'en mettre à disposition dans chaque classe.

Enfin, outre ces achats les services de la Ville ont acquis de la rubalise et des rubans adhésifs pour déployer la signalétique nécessaire à la gestion des flux et les stocks de savon et de produits désinfectants ont été renforcés.

Il peut également être précisé que des gants en latex sont mis à disposition des agents pour certaines tâches afin de limiter les contacts.

MODALITES DE DISTRIBUTION DU MATERIEL SANITAIRE DEPUIS LE 17 MARS 2020,

Des permanences ont été organisées les mardi et jeudi matin à l'hôtel de ville pour la distribution aux professionnels des masques. Plusieurs dotations ont été faites :

- 2 dotations depuis avril pour les professionnels en activité,
- 1 dotation en vue de la reprise pour les autres professionnels.

Concernant les agents municipaux, les produits de protection sanitaire sont mis à disposition des agents par l'intermédiaire des responsables de services.

Concernant la distribution des masques aux habitants, celle-ci est détaillée plus loin.

PRESENTATION ET BILAN DE L'INITIATIVE MUNICIPALE « VILLEPREUX SOLIDAIRE » OPERATION 11 000 MASQUES

Objectif : permettre à tous les habitants de Villepreux de bénéficier d'au moins un masque en tissu pour assurer leur protection sanitaire.

Action:

- Début avril : achat par la municipalité de kits de confection de masques en tissu (tissu, élastique, patron, fil) – **9 042,42€**
 - Tissus popeline (type AFNOR) :
 - 500mx1,50m blanc
 - 250mx1,50m anis
 - Tissus coton, équivalent aux recommandations du CHU de Lille :
 - 700mx1,54m
 - Elastiques – 7 000 mètres
 - Fils pour couture – 80 bobines de 500m de fils
- Début avril / Mi-avril : mobilisation et animation d'un réseau de volontaires, couturières et couturiers bénévoles

Bilan : environ 5.000 masques ont été confectionnés par 140 bénévoles Villepreusiens

En complément de ce stock, le Département des Yvelines a livré à la mairie de Villepreux 22.000 masques – Ceux-ci nous sont parvenus le week-end du 9-10 mai.

DISTRIBUTION A LA POPULATION

La distribution des masques est réalisée en plusieurs temps, afin de tenir compte des délais de

disponibilité des masques. Ces temps de distribution tiennent compte des différents niveaux de priorité.

- ❖ Temps 1 : distribution au domicile auprès des personnes de + 65 ans (1 masque lavable + 5 masques jetables)
- ❖ Temps 2 : distribution auprès des personnes reprenant une activité professionnelle le 11 mai impliquant une proximité sociale au travail et/ou dans les transports en commun (1 masque lavable)
- ❖ Temps 3 : distribution à l'ensemble de la population (2 masques lavables)

Le temps 1 a débuté le week-end du 1er mai et se termine la semaine du 11 mai. La population des seniors, déterminée d'après les listes électorales, les seniors inscrits auprès du CCAS, et complétée par la liste des habitants, non-inscrits sur les listes, qui se sont manifestés.

La distribution a été réalisée auprès de 750 personnes seules et 400 personnes en couple, soit 1550 masques distribués dans les boîtes aux lettres.

Le temps 2, distribution auprès des personnes reprenant une activité professionnelle, a eu lieu le jeudi 7 mai lors d'une permanence au gymnase Alain-Mimoun. Environ 350 masques ont été distribués lors de cette permanence.

Le temps 3, distribution à tous les habitants, est organisée du mercredi 13 au jeudi 21 mai. Elle se déroule au gymnase Alain Mimoun, lors de permanences mises en place de 15h à 19h.

05

DOMAINE SCOLAIRE

PRESENTATION ET BILAN DES MESURES PRISES A DESTINATION DES ENFANTS DU PERSONNEL SOIGNANT ET INDISPENSABLE A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DEPUIS LE 17 MARS 2020

Dès le vendredi 13 mars, la Ville a pris toutes les dispositions afin d'offrir dès le lundi 16 mars une continuité d'accueil pour les enfants des personnels concernés.

Ainsi, dès le lundi, le service était opérationnel :

- un accueil scolaire pour assurer la continuité pédagogique organisé par l'éducation nationale les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.
- un accueil périscolaire le matin avant l'école, le midi et le soir après 16h30 jusqu'à 19h.
- un accueil extrascolaire les mercredis et pendant les vacances de printemps de 7h à 19h.

Bilan :

Ces accueils se sont déroulés dans le respect des gestes sanitaires : distance sociale, port du masque pour l'ensemble des encadrants (animateurs, enseignants), gels, nettoyage et désinfection quotidien des jeux et locaux.

En moyenne sur les semaines scolaires et périscolaires : 10 enfants accueillis par jour.

Les mercredis : 16 à 20 enfants accueillis par jour.

Les vacances de printemps : 18 enfants accueillis par jour.

MESURES PRISES ET ENVISAGEES PAR LA MUNICIPALITE DANS LE CADRE DU RETARD DE LIVRAISON DU GROUPE SCOLAIRE DES HAUTS DU MOULIN

Ce point a été pris en compte dès l'arrêt du chantier.

Les dispositions ont été prises afin de permettre l'accueil des enfants sur les groupes scolaires existants, dans l'attente de l'ouverture du groupe scolaire. En accord avec l'éducation nationale, les classes seront constituées dès la rentrée de septembre, avec des enseignants dédiés, afin de permettre l'ouverture en cours d'année avec une véritable continuité pédagogique et éducative.

Un courrier et une infographie explicative ont été adressés aux parents (Annexe 2.1 et 2.2)

Avec le déconfinement, le chantier redémarre. Le planning a été recalé avec chacune des entreprises. L'ouverture du groupe scolaire est fixée au retour des vacances de la Toussaint.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU DECONFINEMENT DANS LE CADRE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE A COMPTER DU 11 MAI 2020

Pour l'accueil de enfants et du personnel, la municipalité en collaboration avec l'Education nationale à veiller au respect du protocole sanitaire établi par l'éducation nationale.

- Distanciation physique : 1 mètre de distance entre les enfants lors **des temps scolaires et périscolaires** (réaménagement des classes pour accueillir 15 enfants maximum pour les élémentaires et 10 pour les maternelles).
- Gestes barrières : fournitures de masques pour les **équipes scolaires et périscolaires**, de désinfectant pour les mains et surfaces, thermomètres, visières, approvisionnement régulier des sites en savon.
- Limitation du brassage des élèves : constitution de groupes enfant et mesures pour ne pas qu'ils se croisent (horaires décalés, plusieurs espaces définis dans les cours de récréations, services de restauration décalés, sens de circulation d'entrée et sortie différent, accueil et « dé accueil » périscolaire dans le groupe classe)
- Nettoyage et désinfection quotidien et plusieurs fois par jour pour les zones sensibles.

La Ville a fait le choix de laisser aux directeurs d'école la possibilité de définir les modalités d'accueil scolaire selon les orientations de l'éducation nationale.

Les directeurs et enseignants ont identifié les enfants à accueillir selon des critères de priorités. Les modalités de fonctionnement adoptées varient selon les écoles.

Les effectifs dans les différents groupes scolaires :

- Ecole maternelle du Val Joyeux : 14 enfants accueillis au maximum répartis sur 2 classes (1 classe en permanence pour les enfants prioritaires, une classe en alternance)
- Ecole maternelle du Prieuré : 41 enfants accueillis au maximum répartis sur 5 classes le mardi et 4 classes les autres jours dans la semaine (dans chaque classe il y a des enfants prioritaires accueillis tous les jours et des enfants non prioritaires accueillis 2j/2j en alternance).
- Ecole maternelle du Clos Crozatier : 60 enfants accueillis au maximum répartis sur 7 groupes classes de 5 à 10 enfants (6 classes le lundi et le jeudi, 5 classes le mardi et 7 classes le vendredi)
- Ecole élémentaire Jean de la Fontaine : 109 enfants répartis sur 9 groupes classes
- Ecole élémentaire Gérard Philippe : 64 enfants répartis sur 5 groupes classe (13 CP, 13 CE1, 15 CE2, 9 CM1 et 13 CM2 en alternance).
- Ecole élémentaires Jacques Gilet : 60 enfants répartis sur 3 groupes classe les premières semaines (2 CP et 1 CM2) puis sur 5 groupes classe en alternance. La restauration se tiendra dans l'accueil de loisirs.

Les accueils de loisirs fonctionnement de 7 heures le matin à 19 heures le soir y compris le mercredi dans le respect du protocole sanitaire. Ils sont réservés aux enfants accueillis dans les écoles.

06

MODALITES GENERALES DE MISE EN ŒUVRE DU DECONFINEMENT DE LA COMMUNE A COMPTER DU 11 MAI 2020

PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

De la même façon que les services municipaux ont déployé très rapidement un plan de continuité de l'activité, depuis plusieurs semaines, sous l'impulsion du Comité de direction et des chefs de services, ils travaillent à la définition et à la mise en œuvre du plan de reprise de l'activité.

La reprise d'activité s'est effectuée et se poursuit de façon progressive. Elle a démarré bien avant la fin du déconfinement pour plusieurs services et ce afin d'être en mesure de répondre aux besoins et attentes de la population.

Le respect des gestes barrières est une priorité dans toutes les activités et des adaptations ont été apportées dans les modalités de travail des agents (horaires, aménagement de poste, etc...) afin d'assurer la sécurité de tous.

Les équipements de protection sanitaire ainsi qu'un ménage approfondi des espaces de travail sont mis en œuvre.

- La cellule de gestion de crise :

Le rythme des réunions est maintenu ainsi que les modalités (réunion en visioconférence, y compris pour les agents en présentiel afin d'éviter le regroupement

- Les membres du comité de direction (réunion à distance) + le Maire

NB : une réunion hebdomadaire des chefs de service vient compléter ce dispositif.

- Hôtel de ville ouvert uniquement sur RdV, reprise du travail en présentiel avec maintien d'une part de télétravail (organisation adaptée selon les besoins des services et les contraintes des agents)

- permanence téléphonique et mail du lundi au vendredi,
- accueil physique uniquement sur RdV,

⇒ modalités de réouverture sans rendez-vous en cours d'étude pour quelques demi-journées par semaine.

- Police municipale :

Reprise en présentiel pour l'intégralité du service

- accès limité et contrôlé au poste de police : l'accueil téléphonique est la règle, l'accueil physique intervient qu'après si nécessité impérieuse.

- Services techniques :

Reprise progressive depuis mi-avril. Et reprise complète en présentiel à temps complet depuis le 11 mai avec horaires et vestiaires aménagés pour limiter les croisements des équipes.

- Scolaire et périscolaire :

Reprise en présentiel de toutes les ATSEM et les animateurs à l'exception de ceux qui sont en ASA pour garde d'enfants ou problème de santé.

Priorité est donnée au maintien des groupes classe.

Le fonctionnement a donc été adapté en conséquence avec utilisation des salles de classe par les ALSH (horaires des ATSEM modifiés le matin et le midi, restauration sur site à Jacques Gillet...)

- Petite enfance :

Le RAM demeure fermé au public. Aucun accueil collectif programmé avant la rentrée de septembre. Renseignement et RdV téléphonique pour les parents et les assistantes maternelles assurés par la responsable du RAM.

Le multi-accueil des Coquelicots a réouvert au 12 mai. Accueil des enfants du Clos et des Coquelicots dont les parents ont un besoin prioritaire, dans la limite d'un groupe de 10 enfants.

Le multi-accueil du Clos reste fermé jusqu'au vacances pour éviter un usage mixte des locaux du Clos (école + multi-accueil).

- Restauration municipale :

Reprise de l'intégralité des agents en présentiel (sauf ASA).

L'ensemble des salles de restaurants a été réaménagée afin de garantir la distanciation physique.

Organisation d'une restauration temporaire à l'école Jacques Gillet.

La restauration de la résidence reste organisée en portage.

- Gymnases :

Reprise de l'intégralité des agents en présentiel (sauf ASA).

Tous les équipements sportifs étant fermés, les agents sont redéployés en renfort sur le nettoyage dans les écoles.

- RPA l'Orme à la Blonde :
Portage des repas dans les studios (plus de repas en salle de restauration)

MODALITES DU DECONFINEMENT SCOLAIRE

Ce point a été traité dans la note précédente.

MODALITES DU DECONFINEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES OUVERTS AUX VILLEPREUSIENS

Le département des Yvelines est encore en zone rouge.

A ce titre, plusieurs équipements ou espaces publics restent fermés.

- Collège et lycée : pas de date de réouverture connue,
- V-Park et aires de jeux,
- Equipements sportifs couverts,
- Salles municipales,
- Médiathèque,
- Café et restaurants.

Réouverture depuis le 11 mai :

- Les écoles et accueils périscolaires
- Les commerces : la Ville a fourni aux commerçants et entrepreneurs de la commune des masques afin de faciliter la reprise de leur activité
- Le marché : réouverture prévue ce samedi 16 mai

Reprise des activités associatives :

Une reprise large n'est pas à l'ordre du jour. La priorité dans cette période de déconfinement reste de limiter les contacts de tous.

Les demandes du tennis et du tir à l'arc ont été acceptées pour une reprise de leurs activités extérieures.

A noter : le Ministère des sports a diffusé un document très clair concernant les possibilités de reprise ou non et les protocoles à respecter pour les activités sportives en extérieur.

La demande de l'école de musique, pour quelques cours très spécifiques qui n'arrivent pas à fonctionner à distance, est également à l'étude afin de faciliter cette reprise très partielle.

07

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE ET DU CONFINEMENT SUR LA COMMUNE

IMPACTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS POUR LA COMMUNE

Un tableau avec les estimations secteur par secteur est joint en annexe.

Il peut être retenu que cela entraîne pour la Ville :

- Une estimation de 562 000 € de perte de recettes réparties entre 2020 et 2021. Etant précisé que nous pouvons également craindre une accélération de la baisse des dotations dans la mesure où il est possible que la priorité du gouvernement aille vers l'économie et que les collectivités en pâtissent à moyen terme.
- Une estimation de hausse des dépenses de 192 000 €.

Soit au global un coût pour la Ville d'au moins 754 000 €

A mettre en rapport avec l'épargne nette 2020 estimée à 533 000€.

Il convient de préciser que ces estimations ont été réalisées en prenant compte les conséquences du confinement de 8 semaines et une reprise d'activité au ralenti jusqu'à l'été. Ces estimations seront précisées dans les prochains mois.

IMPACTS DE LA CRISE ET DU CONFINEMENT SUR LES ACTEURS ASSOCIATIFS ET ECONOMIQUES DE LA COMMUNE

Le confinement a, pour beaucoup d'acteurs associatifs et économiques, marqué un arrêt brutal de leurs activités. Certains ont pu se réorganiser pour continuer à fonctionner. C'est le cas de certaines associations qui ont pu proposer des cours à distance (ex : école de musique). Par contre, cela n'a pas été possible pour toutes. De même, pour les acteurs économiques.

Très rapidement, la Ville s'est positionnée en soutien pour les acteurs poursuivant leurs activités en leur donnant des masques (professionnels de santé, commerçants, auxiliaires de vie, assistantes maternelles...).

En vue de faciliter la reprise des activités pour les acteurs économiques du territoire, et dans la perspective du déconfinement, la Ville a poursuivi et étendue la distribution de masques barrières. L'objectif de la Ville est bien d'amorcer le processus et de faciliter ce 1^{er} accès aux masques pour tous.

Il est encore trop tôt pour mesurer quels seront tous les impacts dans le temps de la crise et du confinement pour tous les acteurs associatifs et économiques de la commune.

Comme elle l'a fait depuis le début de la crise, la Ville se positionne en soutien des acteurs du territoire :

- avances de subvention à plusieurs associations,
- distribution de masques,
- communication sur le dispositif de soutien de SQY à l'économie,
- accompagnement de la reprise d'activités pour les associations comme pour les entreprises.

POINT SUR LES DIFFERENTES OPERATIONS DE TRAVAUX EN COURS SUR LA COMMUNE

Les chantiers communaux sous maîtrise d'ouvrage « Ville » :

- Groupe scolaire des Hauts du Moulins - reprise progressive à compter du 11 mai
Objectif d'ouverture 2 novembre 2020
- Restauration scolaire - reprise à compter du 11 mai
Objectif d'ouverture 2 novembre 2020

Les chantiers communaux sous maîtrise d'ouvrage externe :

- Chantier GRDF rues Francine et Pivoines reportés en 2021
- Chantier ERDF quartier HB secteur église St Vincent de Paul maintenu en 2020
- Chantier SQY Pépinière en cours de redémarrage depuis début fin avril ; objectif d'ouverture été 2020

Chantier SQY :

- Le chantier de la pépinière devrait reprendre progressivement à partir de cette semaine. Fin des travaux estimés à courant juillet (date encore à confirmer par SQY)

Travaux des régies municipales durant le confinement :

- Levée de l'ensemble des tickets techniques qui étaient en cours sur l'ensemble des sites.
- Peintures à GP et travaux cuisine et chaufferie.
- Préparation de la rentrée du 11 mai dans les mesures du COVID19
- Tontes et entretien des espaces verts et voiries en continu depuis le 16 mars.
- Certaines zones EV défaillantes par SQY ont été faites par la régie Environnement (les entreprises d'EV privées étaient en confinement)

Travaux à venir :

- Réflexion actuelle sur un Plan Vélo
- Travail sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- Reprise des entretiens courants sur les différentes régies.